

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 28 JANVIER 1880.

---

## DROITS D'ENTRÉE SUR LE VINAIGRE ÉTRANGER.

(Pétitions de fabricants de vinaigre présentées le 2 décembre 1879 )

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (\*), PAR M. MEEUS.

---

MESSIEURS,

MM. Paulus et C<sup>ie</sup>, de Bruxelles et J.-F. Stakenborghs, de Turnhout, fabricants de vinaigre, signalent à la Chambre que la fabrication de vinaigre d'alcool et devenue impossible depuis l'augmentation des droits d'accises sur l'alcool en 1870.

Les vinaigres étrangers, notamment ceux venant de l'Allemagne et de la France, ne payent, à l'entrée en Belgique, que 6 francs de droits à l'hectolitre, tandis que celui fabriqué dans le pays paye en droits d'accises sur l'alcool employé 21 francs. Aussi cette industrie est elle complètement détruite en Belgique, quarante établissements ont été fermés depuis 1870.

Il paraîtrait que les traités avec l'Allemagne et la France n'ont pas permis d'élever le droit d'entrée sur les vinaigres, lorsque les droits d'accises sur les alcools ont été augmentés en Belgique.

Les pétitionnaires demandent qu'à l'expiration de ces traités, le Gouvernement se réserve le droit de frapper à l'entrée les vinaigres étrangers dans la proportion des droits d'accises sur l'alcool établis dans le pays. L'un d'eux propose, dans la situation actuelle, de fixer le droit d'entrée à fr. 22-50 l'hectolitre, qui est le droit perçu sur les vins ; il croit pouvoir assurer de cette manière au trésor une recette de 600,000 francs.

---

(\*) La commission est composée de MM. VAN ISEGHEM, président, HOUTART, JANSSENS, MEEUS, DE HEMPTINNE, DE ROSSIUS, GILLIFAUX, PRUTZER et BERGÉ.

Sans se prononcer sur la valeur de ces chiffres, votre commission est d'avis, que le fait de la disparition d'une industrie est regrettable, et qu'il est juste que l'étranger ne soit pas favorisé au détriment des Belges. Cela est d'autant plus regrettable que, d'après les pétitionnaires, le trésor serait lésé d'une somme importante.

Votre commission vous propose donc, Messieurs, le renvoi des pétitions à MM. les Ministres des Affaires Etrangères et des Finances, avec prière de faire examiner la question et de prendre les mesures nécessaires pour que les intérêts des industriels belges et du trésor soient sauvegardés.

*Le Rapporteur,*

EUGÈNE MEEUS.

*Le Président,*

JEAN VAN ISEGHEM.

